

**RÈGLEMENT DU CONCOURS  
CYBERSECU@LIM – 1ÈME ÉDITION**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE**

1.1 L'évènement « **Cybersécu@LIM** » nommé « concours » ci-après, qui a lieu du 10 octobre au 28 novembre 2018, est un évènement organisé par le Groupement d'intérêt SILPC (GIP SILPC), la préfecture de la Haute Vienne, l'Université de Limoges et l'école 3IL à destination d'étudiants justifiant (article 6) :

- d'un BAC+2 validé
- actuellement inscrit dans un cursus scolaire en Limousin
- d'une adresse de courriel @etu.unilim.fr ou @3il.fr

1.2 Il sera coordonné par une équipe d'enseignants et enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges et de l'École 3IL ; de professionnels du GIP SILPC et de la préfecture de la Haute Vienne, qui sera nommée ci-après « organisateurs ».

1.3 Ce règlement établi par le GIP SILPC, la Faculté des Sciences et Techniques et l'École 3IL s'applique au seul évènement « **Cybersécu@LIM** ». Les organisateurs se permettent le droit de modifier à tout moment le présent règlement sans préavis.

**ARTICLE 2 : HORAIRES ET DATES DU CONCOURS**

**2.1 Le concours se déroulera :**

- Présentation du concours, du règlement et pré-inscriptions le 10 octobre 2018 à l'Université de Limoges, Faculté des Sciences et Technique, Amphi Joliet à partir de 17h30
- Inscription définitive des groupes au plus tard le mercredi 17 octobre 2018 à 17h00 par courriel (voir article 8)
- Les travaux devront être rendus et présentés le jeudi 29 novembre (et/ou le mercredi 28 novembre selon le nombre de participants) à 3IL à partir de 17h30
- La délibération du jury aura lieu le jeudi 29 novembre à la suite de la restitution des travaux
- Suite à la délibération du jury, les participants seront informés de leur sélection pour présenter leurs travaux en séance plénière le vendredi 7 décembre matin à la préfecture de la Haute Vienne :

*1, rue de la préfecture*

*87000 Limoges*

- En cas de sélection pour présentation des travaux en séance plénière, le projet final doit être réceptionné au plus tard le mardi 4 décembre 2018
- La restitution plénière des travaux sélectionnés par le jury aura lieu le vendredi 7 décembre matin à la préfecture de la Haute Vienne :

- 2.2 La présentation du concours, des thématiques et une session de sensibilisation à la cybersécurité pour les étudiants participants se déroulera le mercredi 10 octobre 2018 à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges à partir de 17h30, Amphi Joliet
- 2.3 Le jury dispose de jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 pour valider les choix de sujets des étudiants inscrits et leur notifier par courriel

### **ARTICLE 3 : PRINCIPE DU CONCOURS**

- 3.1 Le concours consiste à restituer un projet de cybersécurité qui prendra la forme d'un ou plusieurs message(s) pédagogique(s) vidéo, en équipe, durant un temps déterminé et sur un thème donné.
- 3.2 Chaque équipe est composée de 3 personnes maximum (voir article 6). Elle doit être rattachée à un des référents enseignants. Les référents sont des membres des équipes pédagogiques de la Faculté des Sciences et Techniques et de l'École 3IL. En cas de questions au sujet des référents, les enseignants à contacter sont :
- M Chervy ([chervy@3il.fr](mailto:chervy@3il.fr))
  - M Conchon ([emmanuel.conchon@unilim.fr](mailto:emmanuel.conchon@unilim.fr))
  - M Sauveron ([damien.sauveron@unilim.fr](mailto:damien.sauveron@unilim.fr))
- 3.3 Le format de restitution des projets devra comporter un diaporama et/ou un fichier vidéo (d'une durée maximale de 5 minutes) et un POC (proof of concept) technique si le thème choisi le nécessite. Les projets devront être transmis sous la forme d'une archive téléchargeable via un lien à transmettre à l'organisation
- 3.4 Un classement est effectué à la fin du concours avec une remise de lots le 7 décembre 2018 (voir article 2) pour les meilleures équipes, suivant les modalités décrites en Article 9.

### **ARTICLE 4 : THÉMATIQUE(S) DU CONCOURS**

- 4.1 Les thèmes du concours seront révélés le mercredi 10 octobre 2018 par les organisateurs. Chaque équipe devra inscrire son projet dans une des thématiques proposées et devra faire l'objet d'une validation par les organisateurs au plus tard le vendredi 19 octobre 2018.
- 4.2 Chaque équipe a la possibilité de choisir 3 thèmes par ordre de préférence, noté de 1 à 3 sur le formulaire d'inscription.
- 4.3 En date du 17 octobre, les équipes qui n'auront pas de projet ou dont le projet n'a pas été validé par les organisateurs hériteront du projet des organisateurs. Ce projet sera alors imposé à l'équipe. Dans la situation où plusieurs équipes souhaiteraient traiter le même sujet/thème, les organisateurs se réservent le droit d'imposer le changement de thème.

4.4 Liste des thématiques : Voir annexe du concours. Les thématiques du concours seront présentées le 10 octobre et mises à disposition en ligne sur la page à la suite de l'ouverture du concours.

## **ARTICLE 5 : SÉCURITÉ ET INTERDICTIONS**

5.1 Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre de ce concours et de la protection d'autrui, les organisateurs prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- Alcools, drogues et autres stupéfiants sous toutes leurs formes sont interdites lors du déroulement des réunions et rencontres rattachées au concours.
- Racisme et pornographie : tout objet, fichier média ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence, discrimination sexuelle, raciale et incitation à la haine : tout objet, fichier média ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires.

Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification de l'équipe avec d'éventuelles sanctions.

5.2 Les participants s'engagent également à respecter le règlement intérieur de la formation à laquelle ils sont rattachés. Tout comportement s'apparentant à de l'escroquerie ou de la cyberattaque donnera lieu à l'exclusion de l'équipe et d'éventuelles sanctions.

### 5.3 Droits d'auteurs

Concernant les droits d'auteurs, il est obligatoire de respecter quelques règles. Ces règles valent pour l'ensemble des contenus utilisés dans les productions (citations textuelles, images, logotype, police de caractère, vidéos, musique, production numérique etc...). Elles sont tirées du code de la propriété intellectuelle (art. L111-1 à L343-7).

- Sauf indication contraire, toute œuvre est protégée par le droit d'auteur et nécessite une autorisation de la part de l'auteur ou de l'ayant droit pour son utilisation.
- Dans tous les cas : Il est impératif de citer les auteurs des textes, images, vidéos, ..., que l'on emprunte.

## **ARTICLE 6 : ÉQUIPES**

6.1 Le concours est limité à 60 personnes soit vingt groupes (ce nombre peut être revu à tout moment). Les équipes sont formées en amont du concours. Il ne sera pas possible de s'inscrire après la date de clôture des inscriptions, fixée le 17 octobre 2018.

6.2 Chaque équipe doit être composée de maximum 3 étudiants justifiant :

- d'un BAC+2 validé
- d'une inscription de scolarité en Limousin valable
- d'une adresse de courriel @etu.unilim.fr ou @3il.fr

et choisir un.e chef.e d'équipe

6.3 Chaque équipe doit s'inscrire via un formulaire à récupérer le 10 octobre ou à télécharger en ligne sur le site ou auprès d'un des référents (article 3). Les organisateurs valideront ensuite la participation de l'équipe au concours et nommeront un référent pour chaque équipe.

#### **ARTICLE 7 : PRÉSENCE AU CONCOURS**

7.1 Sauf abandon, la présence de toutes les équipes est obligatoire lors de la restitution des travaux les 28 ou/et 29 novembre 2018. Les organisateurs prendront contact avec les équipes au plus tard le 30 novembre 2018 pour leur annoncer si leur projet a été retenu pour la restitution en séance plénière.

7.2 Si une équipe est absente pour la remise de son projet, les organisateurs se réservent le droit de prononcer l'abandon de l'équipe concernée.

#### **ARTICLE 8 : INSCRIPTION AU CONCOURS**

8.1 Chaque équipe devra obligatoirement s'inscrire durant la période des candidatures. Les dates des inscriptions sont les suivantes :

- En présentiel : mercredi 10 octobre 2018, Amphi Joliet
- Jusqu'au 17 octobre : auprès des référents ou par courriel à [cybersecuatlim@silpc.fr](mailto:cybersecuatlim@silpc.fr) (voir article 3)

8.2 Chaque équipe devra obligatoirement notifier son inscription via le formulaire prévu à cet effet et mis à disposition des étudiants en ligne ou auprès des référents enseignants. Aucune inscription ne sera prise en dehors de ce formulaire.

8.3 Chaque équipe devra être obligatoirement rattachée à un enseignant référent

8.4 L'inscription de l'équipe sera confirmée seulement si le chef de l'équipe reçoit un email de confirmation envoyé par les organisateurs au plus tard le 19 octobre.

8.5 Les équipes s'engagent à fournir les informations exactes concernant les membres de celles-ci. En cas d'erreur, l'équipe pourra se voir disqualifiée.

#### **ARTICLE 9 : FORMAT, NOTATION ET PRIX**

9.1 Chaque équipe disposera de **20 minutes MAXIMUM** pour présenter son projet, avec éventuellement quelques questions du jury. Aucun dépassement ne sera autorisé. Les équipes sont libres de présenter leur projet à leur manière mais devront rendre à l'issue des restitutions, un support vidéo de 5 minutes maximum incluant des messages pédagogiques.

9.2 Les critères de notation (basé sur 20 points) sont les suivants :

- Mise en situation (POC technique, scénario...) – 10 points
- Originalité du format et valeur pédagogique – 10 points

9.3 La sélection des travaux récompensés aura lieu au plus tard le 30 novembre 2018.

9.4 Les équipes sélectionnées pour présenter leurs travaux lors de la remise des prix seront notifiées le 30 novembre et devront rendre le support définitif de présentation le 4 décembre. Les organisateurs se rendront disponibles pour guider les équipes au travers de la réalisation des messages pédagogiques.

9.5 La remise des prix se déroulera à la préfecture de la Haute Vienne le vendredi 7 décembre 2018 matin après les présentations des projets sous forme de sensibilisation par les équipes :

1 rue de la Préfecture

87000 LIMOGES

9.6 Dotation : + de 2000€ de lots à gagner

Les meilleures équipes, sélectionner pour présenter leur projet le 7 décembre, seront récompensées lors de la remise des prix à la Préfecture

#### **ARTICLE 10 : JURY**

10.1 Il est composé de :

RSSI – Chargé de Mission de la Préfecture de la Haute-Vienne

Représentants Université & 3il : Équipes Pédagogiques

RSSI du GIP SILPC

Représentant Établissement de Santé

Représentant PME/PMI locale

Cellule de communication (du Comité d'Organisation)

Un professionnel représentant d'un sponsor du concours

Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué par le jury ne sera prise en compte.

#### **ARTICLE 11 : SANCTIONS ET DISQUALIFICATIONS**

11.1 Chaque participant s'engage à respecter les organisateurs, les autres participants ainsi que le matériel. En cas de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée du concours par décision des organisateurs.

11.2 Chaque équipe s'engage à concourir sans avoir en amont préparé un projet et sans aide majeure ou exploitation de document soumis à droits d'auteur et forme de plagiat (article5). En cas de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée du concours par décision des organisateurs.

11.3 Tout comportement s'apparentant à de la cybercriminalité ou de l'escroquerie pourra se voir disqualifiée du concours par décision des organisateurs.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT**

12.1 Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'acte nuisible (vol, agression, etc.) durant l'évènement.

12.2 Tous les participants au concours doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement. Les participants et les organisateurs s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification de l'équipe incriminée.

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

### **DROIT À L'IMAGE**

J'accepte que des photos et des vidéos soient prises de moi durant le concours et lors des présentations plénières par les organisateurs.

Oui Non

### **REUTILISATION des TRAVAUX**

J'autorise les organisateurs à l'utilisation des supports produits à l'issue du concours sauf pour utilisation commerciale

Oui Non

SIGNATURE : précédée de la mention « lu et approuvé »